

Jouets connectés

Robots, montres, livres, peluches, poupées, châteaux de princesses, drones, écrans tactiles, etc.

Une expérience de jeu pédagogique et innovante...

Les jouets high tech font sensation et pour tout âge : peluches et doudous (3-6 ans), jeux éducatifs (6-9 ans), jeux de plateau interactifs (9-12 ans). Ils offrent une expérience de jeu plus performante que jamais, interactive et évolutive. Ils sont aussi considérés comme un moyen ludique et intelligent de familiariser l'enfant aux nouvelles technologies !

... Dont l'usage soulève de nombreuses questions de sécurité

Les jouets connectés utilisent les technologies Bluetooth et Wifi. Ils collectent et transmettent des informations personnelles. Quid de leur traitement et de la sécurité ? Les risques sont de plusieurs natures :

- Utilisation des données à des fins commerciales,
- Piratage ou usage malveillant (escroquerie, usurpation d'identité, chantage, cyber-harcèlement),
- Atteinte à la vie privée de votre enfant.

Que dit la loi ?

Conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés, les fabricants de jouets ont l'obligation de sécuriser les informations collectées. La CNIL recommande aux constructeurs d'intégrer la protection de la vie privée dès la conception de l'objet connecté.

A l'instar de tout équipement numérique, veillez bien à bien sécuriser le jouet connecté avant de le donner à votre enfant*

- Soyez vigilant sur les possibilités de connectivité offertes par le jouet :

- Vérifiez qui peut se connecter au jouet et les modalités de son appairage avec un smartphone ; sécurisez l'accès à votre smartphone et à votre box internet,
- Changez le paramétrage par défaut du jouet (mot de passe, code PIN, etc.),
- Vérifiez que l'objet dispose d'un voyant lorsqu'il est en écoute ou en transmission d'informations sur Internet,
- Effectuez régulièrement les mises à jour de sécurité.

- Soyez prudent lors de la mise en service :

- Lors de l'inscription, ne communiquez que le minimum d'informations nécessaire au service (par exemple, donnez une date de naissance aléatoire si le système demande un âge précis),
- Créez une adresse mail spécifique pour les jouets utilisés par l'enfant,
- Utilisez au maximum des pseudonymes au lieu du nom/prénom,
- N'activez que les fonctions dont vous avez réellement besoin.

- Pensez à déconnecter le jouet :

- Eteignez le jouet quand il n'est pas utilisé,
- Désactivez le partage automatique sur les réseaux sociaux,
- Effacez les données sur le jouet et sur le service en ligne associé lorsqu'il n'est plus utilisé.

- Respectez le « jardin secret » de votre enfant :

- Sous couvert de contrôler les données stockées en ligne, il est tentant d'écouter les confidences que son enfant peut avoir avec l'objet. Attention à ne pas empiéter sur sa vie privée au risque d'affecter votre relation de confiance.

Jouets connectés vs jouets traditionnels ?

Et si on en profitait pour s'interroger sur le caractère indispensable du jouet high-tech dans un quotidien déjà hyperconnecté ?